



SICED BRESSE NORD - SERVICE DECHETERIES

TARIFS 2023

Communes non adhérentes

Forfait annuel de redevance spéciale pour les communes du SIRTOM de Chagny autorisées à accéder aux déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse et Pierre-de-Bresse - par habitant	19,00
--	-------

Professionnels conventionnés installés sur le territoire du SICED

Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès	Gratuite
Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	15,00
Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00

Professionnels conventionnés installés hors du territoire du SICED

Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès	Gratuite
Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	15,00
Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	32,00

Particuliers

Dépôt des 2 premiers m ³ pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries	Gratuit
Dépôt des 3 ^{ème} /4 ^{ème} /5 ^{ème} m ³ (dans la limite de 5 m ³ maximum autorisés) pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00